

Compte-rendu de la quatrième réunion du Comité de pilotage du PAEDC

Mardi 26/09/23

Présents :

Delphine VANDER BORGHT (Directrice générale), Benjamin GOES (Echevin en charge de la transition énergétique), Karen DERWAELE, Marie-Thérèse SCHAYES, Simon DE BIE, Jean-François MITSCH, Xavier SIMONS (Coordinateur POLLEC).

Observateurs :

LEMAIRE Francis.

Excusés :

Vincent BULTEAU (Conseiller en environnement), Tessy MAET (Conseillère en mobilité), Carine MORSAIN (Service Urbanisme), Mathieu GASPART (Responsable du Service Travaux), Stéphanie JACQUES (Agent chargée de Communication), Michelle MOUSTY, Emmanuel PAYE, Julie SNAPPE, Frédérique CAUFFMANN, Emmanuel MERTENS, Barbara DENTURCK.

1. Approbation du compte-rendu de la deuxième réunion du Comité de pilotage

- a. L'ensemble des membres ont approuvé le compte-rendu de la troisième réunion du Comité de pilotage, en tenant des quelques modifications nécessaires.
- b. Les comptes-rendus des GT n'ont pas été remis. Une synthèse orale des GT 'Urbanisme' et 'Communication' ont été effectués. Un compte-rendu de ces synthèses sera partagé prochainement ainsi qu'un compte-rendu du travail du GT 'Plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique'.

2. Suite de l'élaboration du plan d'action

Un tour des actions constituant le « Plan d'action » a été effectué afin que les membres ayant des objections sur certaines d'entre elles puissent les exprimer. Les actions ont été approuvées par les membres, mise à part pour l'action du 'Nouveau bâti' concernant le renforcement des contraintes d'octroi de P.U. car il avait déjà été demandé qu'elle soit supprimée du plan d'action pour des raisons précisées dans le compte-rendu de la réunion du 30/08/23. De plus, il a été demandé de rassembler les actions 'Bornes de recharges pour vélos électrique' et 'bornes de recharge pour véhicules électriques' en une seule et même action.

Pour la catégorie 'Urbanisme' (adaptation), il a été mentionné qu'une attention particulière devrait être appliquée à l'évolution des systèmes de micro-unités de biométhanisation. De plus, une multiplication de l'utilisation de toilettes sèches, notamment lors des festivités locales ou pour l'administration, pourrait également servir à de la biométhanisation avec la matière récoltée.

Il a ensuite été demandé aux membres du Comité de déterminer, pour les actions incluses dans la catégorie « à développer », une temporalité de faisabilité, CT ou MT, afin, notamment, de permettre une priorisation des actions à mettre en œuvre.

Il a été demandé par les membres du Comité de rester ouvert au développement de partenariat avec d'autres communes pour certaines actions afin de permettre de mobiliser

des ressources à plus grande échelle (notamment pour l'action concernant l'étude du potentiel de production d'énergie renouvelable sur le territoire).

Il est prévu de s'appliquer à compléter les fiches-actions afin de déterminer la méthodologie de l'ensemble des actions du plan, en tant que première étape pour déterminer la chronologie à adopter pour initier le PAEDC et donner vie à ses actions.

3. Groupe de travail :

Le Comité a déterminé qu'il n'était pas nécessaire pour le moment de mettre en place de nouveaux GT.

4. Monitoring du plan d'action :

Il a été convenu que le Plan d'Actions passera en séance du Conseil communal du mois d'octobre pour approbation. Celle-ci ayant lieu le 15/10/23 et devant donc passer au Collège du 03/10/23, cela implique donc un délai très court pour constituer le dossier. Il a été décidé que le monitoring des actions dont la présentation de l'outil 'FutureProofedCities' serait retardé à la prochaine réunion du Comité, après avoir reçu l'approbation du Plan d'Actions par le Conseil communal.

5. Planning pour la prochaine réunion :

Ensuite, la date de la prochaine réunion du Comité a été fixée par les membres présents. D'après leur disponibilité, il a été convenu de fixer la réunion au lundi 20 novembre 2023 à 19h30. Cette date est approuvée par les membres en séance.

6. Divers :

Il a été demandé de clarifier les modalités de remplacement du membre Michelle MOUSTY définies lors de la dernière réunion. Il s'agit donc de lancer d'abord un nouvel appel à candidature pour la catégorie 'Comité de quartier'. Si celui-ci ne reçoit aucune candidature, une sélection parmi les membres de la réserve sera effectuée. Il est précisé que les membres de la réserve seront informés directement du lancement de cet appel à candidature afin de déterminer si l'un d'eux, malgré une candidature initiale dans une autre catégorie, soit également membre d'un comité de quartier.